

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 30 avril

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation : le 24/04/2024

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - PATRIER Loïc - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - GIRAUD Guillaume - PROT Marc - CARON Jérôme

Absents excusés : GEOFFROY Christèle (donne pouvoir à Marie LAVENAC)- BRUNET Pascal (donne pouvoir à CARON Jérôme) - COLLARD Charlène (donne pouvoir à DAVID Yohann)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

Autorisation générale et permanente de poursuite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-24,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux, **Considérant** que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire, **Considérant** qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

M. le Maire propose de valider cette autorisation

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la validation de l'autorisation permanente de poursuites par le comptable du Trésor.

Compte administratif du budget principal**Section de fonctionnement :**

• Recettes	664 651.82
• Dépenses.....	489 047.76
• Résultat exercice.....	175 604.06
• Report	845 062.28
• Résultat de fonctionnement	1 020 666.34

Section investissement :

• Recettes.....	169 842.98
• Dépenses.....	271 777.72
• résultat de l'exercice.....	-101 934.74
• report	-90 308.73
• résultat d'investissement.....	-192 243.47

Hors de la présence de M. Chaplain Christian, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2023.

Affectation des résultats 2023 dans le budget commune 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu et voté le CA 2023, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **828 422.87 €**, et un déficit d'investissement de **192 243.47 €**, **il vous est donc proposé :**

- de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour le montant de **828 422.87 €**
- de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour le montant de **192 243.47 €**
- d'affecter au compte 1068 : **192 243.47 €**

Compte administratif 2023 du budget commerce**Section de fonctionnement :**

• Recettes	3 300
• Dépenses.....	10 151.88
• Résultat exercice.....	- 6851.88

Section investissement :

• Recettes.....	17 467.84
• Dépenses.....	2 779
• résultat de l'exercice.....	14 688.84
• report	- 13 287.41
• résultat de l'investissement.....	1 401.43

Hors de la présence de M. Chaplain Christian, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2023.

Affectation des résultats 2023 dans le budget commerce 2024

Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **6 851.88 €**, et un excédent d'investissement de **1 401.43 €**,

- de reporter le déficit de fonctionnement de **6 851.88 €** au compte 002
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 1068 pour le montant de **1 401.43 €**

Vote du taux des taxes communales 2024

TAXES	Taux 2024
foncier bâti	28.26
foncier non bâti	32.38
Taxe Habitation secondaire	16.88

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances

Vote des subventions 2024 aux associations

ASSOCIATIONS	2024
ACCA	250,00
A P E	600,00
FOIRE PRODUITS TERROIR	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	550,00
AMICALE POMPIERS GENCAY	80,00
AMICALE POMPIERS VIVONNE	80,00
AGE D'OR	300,00
SOUVENIR FRANÇAIS	150,00
CLUB DE TENNIS	150,00
GARDON VIVONNOIS	100,00
ASSOCIATION FSL 86	45,00
MOTO CLUB MARNAY	150,00
RESTOS DU CŒUR	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	200,00
BANQUE ALIMENTAIRE	60,00
PROMETHEE	150,00
BIEN ETRE ET TRADITION	200,00
TOTAL	3 765,00

Budget principal 2024 de la commune

Présentation par chapitre et opération

Fonctionnement

- Dépenses : 1 429 323.87

- Recettes : 1 429 323.87

Investissement :

- Dépenses : 982 443.47

- Recettes : 982 443.47

Budget commerce 2024

Présentation par chapitre

Investissement

- Dépenses : 30 898.95

- Recettes : 30 898.95

Fonctionnement

- Dépenses : 46 380.00

- Recettes : 46 380.00

Questions diverses :

- Travaux de voirie à Ablet fini
- Mise en route du nouveau site Internet marnay.fr
- Repas des anciens : 53 convives
- Repas du 8 mai : cérémonie + repas et vin d'honneur sous les halles
- Elections Européennes du 9 juin : préparation du tableau des élections

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se termine à 22h10.

Secrétaire de séance

Maire